

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Réaménagement de la dette – budget général – emprunts Caisse d'Epargne

Séance du 26 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier, à dix-neuf heures et dix minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt janvier deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 18

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 10

Olivier BROCHET pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
Humbert CRETIER pouvoir à Monsieur Joël BERGEOT
Jacques FUMEX pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire
Karine LIEVIN pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ
Stéphane LYAUDET pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
Jessie MARIN pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET
Christine MARTINE pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
Marie-Hélène PERILLAT pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 Sonia ZANI

18 présents, 10 pouvoirs, soit 28 votants.

La commune de Plateau Hauteville a souscrit à la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes les prêts : n° 9261110, n° 9326400, n°9779402, n° 8895167, n° 9083924, n° 9905159.

Le montant total du capital restant des emprunts susvisés en date du 25 février 2022 s'élève à 1 034 860,62 €.

Après avoir pris connaissance de la proposition de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes de réaménager ces 6 prêts en 1 seul dans le but de lisser les échéances de paiement de la dette et d'obtenir des gains budgétaires sur les années à venir.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE :**

ARTICLE 1^{er} :

Après avoir pris connaissance des propositions de la Caisse d'Epargne, en substitution des contrats de prêt nommés ci-dessus, de contracter un emprunt global d'un montant de **1 112 860,62 €** (un million cent douze

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-003-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022

mille huit cent soixante-deux euros et soixante-deux centimes) correspondant au refinancement de la totalité des capitaux restant dus à la date du 25 février 2022, et dont les principales caractéristiques et conditions financières sont les suivantes :

- Montant : 1 112 860,62 euros
- Date de départ de l'amortissement : 25/02/2022
- Date de première échéance : 25/05/2022
- Date de dernière échéance : 25/02/2036
- Taux d'intérêts : 1,67 % fixe
- Périodicité : Trimestrielle
- Durée : 14 ans
- Commission : 0,20% prêt de refinancement
- Base de calcul des intérêts : 30 / 360
- Amortissement du capital : Progressif

ARTICLE 2

La souscription du Prêt visés à l'article 1 et au titre des contrats, le paiement à la date du 25 février 2022 des Intérêts courus non échus (ICNE) d'un montant de 5 872,33 €, de la commission de réaménagement de 2 226,00 €, et de tout montant dû et non refinancé, libéreront la commune de Plateau d'Hauteville de l'ensemble de ses obligations au titre des contrats susvisés à la date à laquelle la Caisse d'Epargne Rhône Alpes aura reçu parfait paiement de la totalité des sommes dues et précisées ci-avant.

ARTICLE 3

La commune de Plateau d'Hauteville décide que le remboursement du présent emprunt contracté avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat de prêt,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220126-DE-2022-003-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022